

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 septembre 2022**

---

<b>Membres en exercice : 15</b>	Date de la convocation : 22/09/2022 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 26 septembre 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Présents : 11</b>	
<b>Représentés : 3</b>	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Amélie VERGNE
<b>Votants : 14</b>	<b>Représentés :</b> Florian LAFLORENCIE par Francis JAMMES, Sandie CASSAN par Stéphanie ROUSSIES, Joëlle SABATIE par Jean-François GUERRAND
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b> Alain BOURDET

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 26 septembre 2022  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 04 octobre 2022

**Objet : ACHAT DE CINQ PARCELLES DE TERRAIN AUX HERITIERS DE MR ROGER LOTY**

Mme La Maire informe l'assemblée que les héritiers de Mr LOTY Roger ont fait une proposition de vente de cinq terrains à la commune. Ces parcelles sont situées à Laboisse et aux Côtes du Gua de part et d'autre de la RD48 au niveau de l'intersection de la rue de Lapascalie, elles ont une superficie totale de 4 334 m<sup>2</sup>. Le prix proposé est de 200 €. La commune ne possédant pas de lieu important de stockage, Mme la Maire propose d'acheter ces cinq terrains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquérir aux héritiers de Mr LOTY Roger les parcelles situées en section B ci-dessous pour la somme totale de 200 € et pour une superficie totale de 4 334 m<sup>2</sup> dont le détail est :
  - Parcelle n° 385 pour 1260 m<sup>2</sup>
  - Parcelle n° 391 pour 730 m<sup>2</sup>
  - Parcelle n° 392 pour 1 710 m<sup>2</sup>
  - Parcelle n° 393 pour 115 m<sup>2</sup>
  - Parcelle n° 525 pour 519 m<sup>2</sup>.
- de prendre en charge par la commune les frais notariés,
- de charger l'Office Notariale SCP DECAUX de St Céré de mener à bien cette opération,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires (le compromis de vente, l'acte d'achat de ces terrains ...).

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*

RF  
CAHORS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/10/2022  
046-214602732-20220926-DE\_2022\_37-DE